

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-ouest

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 MARS 2026

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce neuvième jour de mars, de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller (2)
	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

26-03-020 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

26-03-021 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

26-03-022 **DEMANDE AU FOND CULTURELS - ROUTE DU TERROIR**

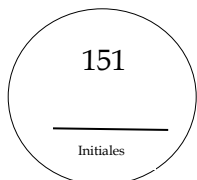
IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la Municipalité de La Motte appui le projet « Route du terroir » déposé par la Municipalité de La Motte dans le cadre de l'appel de projets fonds culturels.

ADOPTÉE

26-03-023 **DEMANDE AU FOND TOURISTIQUE - CONSOLIDATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA ROUTE DU TERROIR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la Municipalité de La Motte appui le projet « Consolidation de l'offre touristique de la Route du Terroir » déposé par la Municipalité de La Motte dans le cadre de l'appel de projets fonds touristique.

ADOPTÉE



26-03-024 **DEMANDE FLIC – FÊTE NATIONALE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d’informer la MRC d’Abitibi que la Municipalité de La Motte appui le projet « Fête nationale » déposé par la Municipalité de La Motte dans le cadre de l’appel de projets fonds local d’initiatives collectives (FLIC).

ADOPTÉE

26-03-025 **DEMANDE FLIC – LA MOTTE EN RIRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d’informer la MRC d’Abitibi que la Municipalité de La Motte appui le projet « La Motte en rire » déposé par la Municipalité de La Motte dans le cadre de l’appel de projets de fonds local d’initiatives collectives (FLIC).

ADOPTÉE

26-03-026 **DEMANDE DE COLLABORATION – PARC EN SPECTACLE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d’accepter de déboursier la moitié des frais de parc en spectacle dans le cadre de la Route du Terroir pour une somme de trois cent cinquante dollars (350 \$).

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

26-03-027 **BILAN DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MOTTE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier de la Bibliothèque de La Motte pour l’année 2025.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d’autoriser le versement d’un montant de trois mille dollars (3 000,00 \$) à titre de contribution municipale pour l’année 2026 comme prévu au budget.

ADOPTÉE

26-03-028 **RASSEMBLEMENT MUNICIPAL 2026**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que les frais d’inscription et de déplacement seront remboursés aux élus qui participeront à l’évènement.

ADOPTÉE

CAMPING QUÉBEC – ADHÉSION

Les membres du conseil désirent réaménager le camping avant de procéder à l’adhésion à Camping Québec.



DEMANDE DE FINANCEMENT - COMITÉ DES JEUNES DE LA MOTTE

Le conseil désire prendre un temps de réflexion, la décision est reportée au mois prochain.

26-03-029 **OPPOSITION AU PROGRAMME FÉDÉRALES DE RACHAT DES ARMES À FEU**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut ;

CONSIDÉRANT QUE les Canadiens disposent de la période du 19 au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés ;

CONSIDÉRANT QUE les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle ;

CONSIDÉRANT QUE la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsable du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population ;

CONSIDÉRANT QUE les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérification d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois ;

CONSIDÉRANT QUE les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal ;

CONSIDÉRANT QUE la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande ;



CONSIDÉRANT QUE la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu que ce Conseil :

Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Appuie la Ville de Gracefield dans son opposition à la participation au programme fédéral de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.

Demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.

Demande officiellement à sa Sûreté du Québec, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral.

Affirme que la priorité en matière publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.

Demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique.

Affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Transmet copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre fédéral de la Sécurité publique, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités et villes du Québec pour appui.

ADOPTÉE



COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Yanick Lacroix, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de février dernier.

VOIRIE

EMBAUCHE D'UN CHEF D'ÉQUIPE

Les membres du conseil désirent reporter le sujet au mois prochain.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de février 2026.

26-03-030 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que les comptes du mois de février 2026, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent soixante-douze mille six cent cinquante-trois dollars et vingt-trois sous. (172 623,53 \$)

Alliance ressources humaines inc.	1 784,99 \$
Aréo-feu	362,25 \$
Atelier KGM Inc.	316,29 \$
Avenir Énergy	160,96 \$
Bell mobilité inc.	63,86 \$
Centre régional de services	30,00 \$
Construction Filiatrault Inc.	28 114,84 \$
CTRLweb	3 762,56 \$
Desjardins sécurité financière	2 126,89 \$
Distribution Sogitex - équipement Rivard	631,57 \$
Elcom radio inc.	11,50 \$
Énergie Sonic	12 826,76 \$
Équipement mori 7	735,84 \$
Équipement RS Lacroix Inc.	55,67 \$
FQM assurance inc.	24 680,87 \$
Gestion p. Mino. Tansery Inc.	92,01 \$
Groupe ccl	151,77 \$
Hydro-Québec	3 309,95 \$
Journal des salaires	17 284,94 \$
Larouche bureautique	756,03 \$
Location Lauzon Amos	-69,51 \$
Master card BNC	2 444,88 \$
Max transport 2018 inc.	63,23 \$
Ministre des Finances	113,67 \$
Ministre du Revenu	6 248,65 \$
Multi-services J.V.B.	862,32 \$
Nortech solution informatique	1 402,52 \$



Papeterie commerciale	321,73 \$
Pelletier Valérie	189,42 \$
Postes Canada	39,12 \$
Purolator Inc.	21,28 \$
Receveur général du Canada	2 610,33 \$
Régime retraite employés municipaux Qc	968,42 \$
Remorquage Belzile inc.	960,04 \$
Sanimos Inc.	123,40 \$
Services mécaniques chantiers	1 316,48 \$
Services mécaniques RP inc.	509,13 \$
Société assurance automobile	9 425,08 \$
Télébec ltée	127,83 \$
Tetreault Daniel	10 876,64 \$
Toromont CAT (Québec)	6 143,44 \$
Uap Inc.	1 299,33 \$
Videotron	-87,33 \$
Ville d'Amos	29 409,77 \$
Wurth canada limited	-52,83 \$
Ziplignes	126,64 \$

Total : 172 653,23 \$

ADOPTÉE

26-03-031 CONGRÈS AQPL - AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Perron, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription, les frais d'hébergement ainsi que de déplacement pour l'agente de développement au congrès de l'association québécoise du Loisir public qui se déroulera le 7 et 8 octobre prochain au coût de six cent vingt-cinq (625 \$).

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2025

Le conseil prend acte du dépôt du rapport des permis pour l'année 2025.

PGA - MATÉRIEL ROULANT - FQM

Les membres du conseil désirent reporter le sujet au mois prochain.

PLANIFICATION DE L'AUDIT

Le conseil prend acte du dépôt de la planification de l'audit.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 260 CONCERNANT UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE L'IMPOSITION D'UN PERMIS DE SÉJOUR SUR LES ROULOTTES SITUÉES SUR NOTRE TERRITOIRE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Kevin Grenier-Chabot, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement # 260 concernant une compensation pour les services municipaux ainsi que l'imposition d'un permis de séjour sur les roulottes situées sur notre territoire ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 cm, copie du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 cm, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

- A pour but d'imposer un permis de séjour et une compensation pour services municipaux au propriétaire d'une roulotte de voyage situé sur le territoire en zone VC et VD.

26-03-032 **PROJET DE RÈGLEMENT # 260 CONCERNANT UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE L'IMPOSITION D'UN PERMIS DE SÉJOUR SUR LES ROULOTTES SITUÉES SUR NOTRE TERRITOIRE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 260 concernant une compensation pour les services municipaux ainsi que l'imposition d'un permis de séjour sur les roulottes situées sur notre territoire.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

26-03-033 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 13.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ



Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

26-03-027

26-03-030

26-03-031

Signé ce seizième jour de mars
de l’an deux mille vingt-six